

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ACQUISITION DE PARCELLES SECTION AV  
EN PIEDS DE PASSERELLE DE LA GARE  
D'ANGOULÊME**

Mission Stratégies foncières et  
immobilières  
Numéro : 2021-D-186

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,

Vu l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

VU, l'absence de Monsieur Gérard DEZIER, les délégations et subdélégations sont exercées par Monsieur Michel ANDRIEUX en sa qualité de 1<sup>er</sup> vice-président, en application de l'arrêté sus-visé,

Considérant que, dans le cadre de la construction de la passerelle au-dessus des voies de la gare d'Angoulême, il a été convenu que GrandAngoulême devienne propriétaire des emprises au niveau des pieds de passerelle pour faciliter la maintenance des équipements (ascenseurs, escaliers...),

**DECIDE**

**Article 1** – Est approuvée l'acquisition des parcelles :

- AV 534 et AV 535 pour une superficie totale de 12 m<sup>2</sup> à la société SNCF RESEAU au coût de 12 € HT le m<sup>2</sup> soit 144 € HT ;
- AV 533, AV 536, AV 541 et AV 542 pour une superficie totale de 17 m<sup>2</sup> à SNCF GARES ET CONNEXIONS au coût de 12 € HT le m<sup>2</sup> soit 204 € HT.

**Article 2** - Les frais d'actes, de géomètre et de publicité sont à la charge de GrandAngoulême.

**Article 3** – Les dépenses seront imputées au budget principal.

**Article 4** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de GrandAngoulême sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **- 5 AOUT 2021**

P/Le Président,  
Le Vice-Président,



Michel ANDRIEUX

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **- 5 AOUT 2021**  
Publié ou notifié,  
Le **- 5 AOUT 2021**